

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de La Chapelle Saint Martin en Plaine
Séance du 28 Décembre 2023

L' an 2023 le 28 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de M. FESNEAU Jean-Louis, Maire

Date de la convocation : 28/12/2023

Présents : Mmes : BOURGOIN Audrey, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme

Absent(s) : Mme FROUFE Emilie, M. BERTHELOT Olivier, M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOUTIN Marie-Pierre à Mme DRIEU Delphine, M. TROUILLEBOUT Benoît à Mme BRINDEAU Sandrine

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire Jean-Louis FESNEAU rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

- Monsieur le Maire Jean-Louis FESNEAU expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir
- Maintien en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité,
- Entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels : désherbage, tonte, taille, plantation, arrosage...
- Maintien en état de fonctionnement et effectuer les travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments et les équipements publics : nettoyage du mobilier urbain, maçonnerie, peinture, tapisserie, plomberie, serrurerie et électricité,
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.
- Connaître et savoir appliquer les techniques d'entretien de la voirie (exécution des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements...nécessaires à la bonne tenue de la voie publique

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 02 janvier 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 20/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions exposées ci-dessus suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20/35ème, à compter du 02 janvier 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368 indice majoré 367 à laquelle s'ajoutent le supplément familial.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 articles 6413 et 6454 du budget primitif 2023-2024.

Questions diverses :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Une discussion sur l'agrandissement de l'accueil périscolaire a lieu.

VAL DEAU

Les tarifs eau et assainissement sont énoncés.

Val d'eau va passer dans les compétences de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire en 2026.

Un début d'étude des différents paramètres a lieu afin de définir les nouveaux objectifs.

DECORATION DE NOEL

Certains conseillers trouvent regrettable qu'il n'y ait aucune décoration de Noël dans la commune.

PLANNING DES EMPLOYES COMMUNAUX

Un conseiller demande si il y aura un changement dans l'organisation du planning des employés communaux suite à l'arrivée du nouvel employé en janvier 2024.

CAMION

Il a été évoqué la panne du camion Trafic de l'employé communal.

RECUPERATION DE MATERIEL A SAINT LEONARD

Du matériel a été récupéré provenant du restaurant Le St Léonard comme des étagères Inox, des verres des tasses à café.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

La séance est levée à: 20:00

Mis en ligne le :